

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 10
Absentes : 2
Pouvoir : 1
Votants : 11

Date de convocation : 19.10.2017

Affichage du compte-rendu : 06.11.2017

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick
ROUHAUD J-François		

Absentes excusées : HARDÉ Séverine, TURMEL Catherine (pouvoir à P. Perrier)

Secrétaire de séance : DEROYER Christophe

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Résidence Les Jardins du Fournil :

- Présentation de l'esquisse
- Déclassement voie communale (ancien tracé RD105)
- Modification du PLU

2. Rénovation de la salle de sports : Présentation de l'esquisse

3. Fougères Agglomération :

- Modification statutaire : retrait de la compétence « Aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs »
- Fonds de concours 2017
- SMICTOM

4. Syndicat des eaux : rapport 2016

5. Décisions du maire prise par délégation du conseil municipal

6. Questions diverses : devis cordons lumineux, infos diverses

7. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 21.09.2017 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. RESIDENCE LES JARDINS DU FOURNIL

Présentation de l'esquisse du lotissement

Monsieur le maire présente l'esquisse du lotissement communal « Résidence les Jardins du Fournil », validée par la commission Urbanisme et le bureau municipal, lors de leur réunion du 10 octobre dernier, avec le maître d'œuvre de l'opération :

- 12 lots sont prévus d'une surface prévisionnelle comprise entre 405 m² et 620 m².
- Conformément au règlement du PLU de la commune, une voie reliant la VC2 et la RD 105 sera créée, ainsi qu'une placette centrale.
- Le Département a donné son accord, le 12 octobre 2017, à l'accès prévu sur la RD105 (en face de l'entrée de la Résidence du Prieuré) aux conditions suivantes :
 - Condamner l'ancien accès pour la voie en impasse (mutualisation des 2 accès).
 - Traiter la voie d'accès au futur lotissement avec une amorce en plateau surélevé afin de former au final un plateau carrefour.
- La liaison de cheminements piétonniers est préservée.
- Des places de stationnement sont créées le long de la RD105 sur le délaissé de voirie (ex-RD105). Le conseil municipal demande que des places soient envisagées plus bas vers le rond-point.

M. Perrier propose que des plantations communales soient prévues au nord du lotissement en séparation avec l'espace du plateau multisports, afin que la commune puisse maîtriser le choix de plantations et leur entretien. Accord du Conseil sur cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, donne un avis favorable à l'esquisse retenue par les commissions municipales et présentée en conseil

Déclassement d'une partie du domaine public communal (ex-RD105)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un délaissé de voirie (ex RD 105 rétrocédé à la commune) sans usage de circulation ou de desserte, est inclus dans le périmètre du lotissement et qu'il convient de le déclasser afin de mener à bien cette opération.

Le conseil municipal,

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière

Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation du délaissé de voie

Et après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité

- De procéder au déclassement de la portion de voie communale incluse dans le périmètre du lotissement conformément au plan annexé à la présente délibération
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents liés à cette affaire (devis géomètre, frais de bornage, etc...)

Proposition de modification de PLU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition du maître d'œuvre d'adapter l'article 7 du règlement de la zone 1AUE en supprimant la règle d'implantation en limite séparative ou à 3 ml. En effet, cette disposition est contraignante au regard du souhait de la commune de densifier ce lotissement.

Monsieur le maire propose de recourir à un bureau d'étude afin d'accompagner la commune dans la procédure de modification. Monsieur Rouhaud propose que le règlement des autres zones soit également étudié pour être, si besoin, modifié sur le même point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, de solliciter un devis auprès de bureaux d'étude pour accompagner la commune dans la procédure de modification du PLU.

2. REHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS

Présentation de l'esquisse

Monsieur Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments et aux sports, présente l'esquisse réalisée par l'architecte et validée par les commissions Bâtiments et Sports & Loisirs réunies le 17 octobre dernier. Les principaux éléments peuvent se résumer ainsi :

- Rénovation générale de la salle : couverture, bardage, thermique, acoustique, éclairage LED, sol sportif, équipements, etc ...
- Création, en façade sud, d'un hall d'accueil/espace de convivialité de 30 m² environ, avec un espace vitré séparant le hall et la salle sportive. Une porte d'entrée double latérale, prévue côté Est, permettra de bien identifier l'entrée principale de la salle (Suppression de la porte d'accès côté ouest initialement prévue dans l'esquisse).
- Création de 2 locaux de rangement en façade sud d'environ 20 m² avec portes grillagées.
- L'ossature bois extérieure permettra de créer, après suppression de certains murs intérieurs, des espaces bancs/gradins entre les travées, en façade sud. *Voir s'il est possible de créer 3 espaces de bancs entre les travées.*
- Mutualisation des sanitaires publics/sportifs en lieu et place du vestiaire 1 existant
- Maintien de 4 vestiaires en les décalant vers l'escalier intérieur (côté Nord) ; remplacement des douches collectives par 2 douches individuelles dont 1 PMR
- Pas d'aménagement de la mezzanine (salle de l'étage) car nécessiterait un ascenseur, cependant les ouvertures et les sorties des canalisations chauffage/ventilation, nécessaires à un éventuel aménagement ultérieur, seront prévues.
- Maintien de l'escalier extérieur avec habillage sans réservation pour ascenseur
- Choix de l'organigramme de clés : plus simple et moins onéreux que le système de logiciel/carte programmée.
- Réduction du nombre de place de stationnement au sud de la salle.

Monsieur Binois indique qu'il va prochainement organiser une réunion avec les associations afin de leur présenter le projet et recueillir leurs avis.

L'estimatif, à ce stade, dépasse l'enveloppe que s'était fixée le conseil et avoisine 800 000 € HT (non compris désamiantage, déposes - fondations, aménagements extérieurs)

Monsieur le maire précise que le dossier est inscrit au contrat de territoire (*montant en cours de validation*). En fin d'année, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 sera déposé. En outre, cette opération sera présentée en 2017 et 2018 au titre du financement du fonds de développement de Fougères Agglo. De plus, le Conseil en Energie Partagée (Pays de Fougères), associé au projet, permettra de saisir des opportunités de financement. Enfin, monsieur le maire indique que la capacité financière de la commune permettra d'assumer ce projet.

Le conseil municipal, après avoir étendu l'exposé de monsieur Binois, donne un avis favorable à l'esquisse retenue par les commissions municipales et présentée en conseil.

3. FOUGERES AGGLOMERATION

Modification statutaire - abri voyageurs

Au titre de l'organisation de la mobilité, Fougères Agglomération est notamment compétente en matière de :

- Localisation des points d'arrêt des véhicules de transport public des personnes
- Information des usagers sur ces points d'arrêt
- Horaires de circulation des véhicules

Cependant, la commission mobilité de Fougères Agglo propose de restituer la compétence « aménagement des points d'arrêts et gestion des abris voyageurs » aux communes, au motif que la réussite de l'exercice de cette compétence repose sur la grande proximité de l'entité responsable et que les communes remplissent aujourd'hui ce rôle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification statutaire de Fougères Agglomération suivante : retrait de la compétence « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs ».

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 13 septembre 2017 sur les points suivants :

- Installation de la commission et élections à la présidence et vice-présidence
- Service de transports urbains sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené
- Accueil des gens du voyage de Louvigné du Désert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport de la CLETC du 13 septembre 2017.

Fonds de développement 2017

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire portant répartition du Fonds de développement des communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de **19 658 €**.

Article 2 : d'affecter la recette au projet : « **Réhabilitation de la salle de sports** »

Article 3 : dit que le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur le maire donne lecture du courrier du président de Fougères Agglomération, en date du 19 octobre dernier, sollicitant le nom de 2 conseillers municipaux pour siéger au **SMICTOM avec le mandat de Fougères Agglomération**.

Bien que ne nécessitant pas de délibération, monsieur le maire a souhaité soumettre cette proposition au conseil municipal. Sont proposés les 2 conseillers suivants :

Délégué titulaire : **Stéphanie Guillard**

Délégué suppléant : **Bastien Garnier**

Madame Guillard, qui était déjà déléguée titulaire du SMICTOM, indique que la dernière réunion à laquelle elle a été invitée a eu lieu il y a environ 1 an en 2016, et qu'aucune information n'a été transmise depuis. Elle regrette vivement ce manque d'information notamment par rapport au travail qui avait été engagé sur différents dossiers comme le rapprochement avec le Smictom de Vitré.

4. SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DU COGLAIS : RAPPORT 2016

Monsieur Binois présente le rapport annuel du Syndicat des Eaux :

- Le service d'eau potable regroupe 14 communes et dessert 17 100 habitants (7 824 abonnés qui consomment en moyenne 73 m³ par an)
- Le syndicat gère ce service en régie : il a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, ainsi que la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Le marché de prestation de service actuellement en cours est passée avec Véolia. Ce marché est renouvelé à compter du 01.01.2018 pour une durée de 7 ans
- Qualité de l'eau distribuée : Bonne

- Longueur du réseau : 622 km
- Le prix se compose d'une part fixe (abonnement) et d'une part au m3 consommé : et s'élève pour 2017 à 374,74 € pour 120 m3 par an

Les élus approuvent ce rapport sur lequel ils n'émettent pas de remarque particulière.

5. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Pas de décision.

6. QUESTIONS DIVERSES

Devis cordon lumineux église

Monsieur Binois présente le devis de fourniture et pose d'un cordon lumineux autour de l'église (pour les fêtes de fin d'année) s'élevant à un montant de 3 165,06 euros HT soit 3 798,07 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité d'accepter ce devis et autorise monsieur le maire à le signer.

Informations diverses

- Téléthon : dimanche 26 novembre. Départ de ST Hilaire - Arrivée à St Sauveur
- ASCA : dissolution de l'association. L'étude du rapprochement avec la commune de Romagné pour une offre commune d'animation auprès des adolescents est évoquée.
- Info-Com : carte de vœux choisie. Bulletin municipal en cours de conception.
- Vœux du maire : samedi 6 janvier 2018 à 18h30
- Voirie travaux : une première partie (curage, arasement) sera réalisée en 2017 et la seconde partie (enrobés) au printemps 2018 pour de meilleures garanties.
- Accès cimetière : commencement des travaux le 8 janvier 2018 - pour 2 à 3 semaines.
- La Vigne : actes de vente en cours de signature. M. le maire donne lecture d'un courrier de Me Blouet concernant l'une des parcelles du secteur.
- Parking : les travaux de la salle de sports vont réduire les places de stationnement. M. le maire propose de réfléchir à la possibilité d'aménager, sur les parcelles communales Chemin de la Vigne, du stationnement, au moins pendant la durée des travaux.
- Commémoration du 11 novembre : samedi 11 nov. - rdv à 11h30 au Monument aux Morts
- Prochain Conseil municipal : jeudi 07 décembre 2017

7. QUESTIONS OUVERTES

- Numérotation des lieux-dits : Monsieur Deroyer souhaite connaître l'avancée du dossier concernant la numérotation des lieux-dits. Monsieur le maire indique que le dossier est en cours de finalisation et que 400 plaques de numéros seront nécessaires. Il sollicite l'avis des conseillers sur les coloris des plaques. Le conseil municipal valide le coloris suivant : numéro et liseré verts sur fond blanc. Monsieur le maire précise qu'ayant signé la charte avec les services de la Poste en 2014, la prestation ne devrait pas être payante pour la commune.
- Eclairage gênant : Monsieur Perrier fait part de l'éclairage nocturne trop puissant d'une entreprise dans la Zone de Plaisance, qui est très gênant pour les habitants du village du Croisé

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h20.

Le secrétaire de séance

Christophe DEROYER

Le maire

Jean-Pierre HARDY

